

Nos moyens d'action

Rencontres de notre comité en présence de :

- La directrice des soins infirmiers,
- La nutritionniste,
- La commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services,
- La directrice générale adjointe sur demande,
- Tous les résidents et leurs familles qui désirent se joindre aux rencontres du Comité de résidents.

La personne-ressource du comité assure la représentation des résidents aux rencontres suivantes :

- Le comité de vigilance de la qualité,
- Les formations offertes par divers organismes, associations et fédérations, notamment la Fédération des comités des usagers et des résidents du Québec.

Notre approche

La satisfaction de la clientèle nous tient à cœur. Elle est tributaire du savoir (compétences professionnelles) des intervenants, de leur savoir-faire (aptitudes), mais surtout, de leur savoir-être (attitudes) avec les résidents.

Les interventions du comité des résidents contribuent à l'amélioration de la qualité du milieu de vie, à l'humanisation des soins de santé et au respect accru des personnes.

Source : C.P.M.

Comité de résidents des CHSLD du Groupe Santé Arbec
Courriel : comitedesresidents@groupe-sante-arbec.com

CH Heather

3931, Lakeshore Drive
Rawdon (Québec) J0K 1S0
Téléphone : 450 834-3070, poste 3011
Site Web : chheather.com

CHSLD des Moulins

751, rue Marcel-de-la-Sablonnière
Terrebonne (Québec) J6Y 0M4
Téléphone : 450 824-1340
Site Web : chslldesmoulins.com

CHSLD Émile McDuff

1440, boulevard Iberville
Repentigny (Québec) J5Y 4G2
Téléphone : 450 704-4008
Site Web : chslidmcduff.com

CHSLD Louise Faubert

300, rue du Docteur-Charles-Léonard
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 0M9
Téléphone : 450 710-1770
Site Web : chslidlouisefaubert.com



Bienvenue!



Nous sommes, comme vous, des résidents des CHSLD du Groupe Santé Arbec et nous sommes à votre disposition pour vous aider à vous intégrer et à vous sentir chez vous!



Vos droits

1. Droit à l'information
2. Droit aux services
3. Droit de choisir son professionnel ou l'établissement
4. Droit de recevoir les soins que requiert son état
5. Droit de consentir à des soins ou de les refuser
6. Droit de participer aux décisions
7. Droit d'être accompagné, assisté et d'être représenté
8. Droit à l'hébergement
9. Droit de recevoir des services en anglais
10. Droit d'accès à son dossier d'utilisateur
11. Droit à la confidentialité de son dossier d'utilisateur
12. Droit de porter plainte

Source : R.P.C.U

Les fonctions du Comité de résidents

Selon l'article 212 de la LSSS, le comité des usagers est institué pour l'ensemble des usagers de l'établissement. Il a pour fonctions de :

- Renseigner les usagers sur leurs droits et leurs obligations.
- Promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers à l'égard des services obtenus dans l'établissement.
- Défendre les droits et les intérêts collectifs des usagers ou, à la demande d'un usager, ses droits et ses intérêts en tant qu'utilisateur auprès de l'établissement ou de toute autorité compétente.
- Accompagner et assister, sur demande, un usager dans toute démarche qu'il entreprend y compris lorsqu'il désire porter une plainte conformément aux sections I, II et III du chapitre III du titre II de la présente loi ou en vertu de la Loi sur le Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux (chapitre P-31.1).
- S'assurer, le cas échéant, du bon fonctionnement de chacun des comités de résidents et veiller à ce qu'ils disposent des ressources nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec la personne-ressource des comités au :

CHSLD Heather : 450 834-3070, poste 3011

CHSLD des Moulins : 450 824-1340, poste 5016

CHSLD Émile McDuff : 450 704-4008, poste 5016

CHSLD Louise Faubert : 450 710-1770, poste 14051